

Transport du grain de l'Ouest—Loi

● (0015)

[Traduction]

M. Taylor: Monsieur le Président, j'ai un important rappel au Règlement à faire, si toutefois vous voulez bien m'accorder deux minutes. Cela fait plus de deux heures que nous avons commencé le débat sur les motions n^{os} 55 et 56. Cela veut dire que nous consacrons une heure à chaque amendement. Il y a 174 amendements au *Feuilleton* et nous en avons déjà étudié 56. Il en reste donc 118. Pour répartir 118 motions sur des périodes de 24 heures, il faut cinq journées entières. Autrement dit, nous aurons besoin de dix journées encore pour terminer le débat. C'est injuste envers les Canadiens de passer tout ce temps à discuter de quelques amendements. Il me semble que les députés pourraient présenter leurs arguments assez rapidement pour que nous puissions examiner tous les amendements. Sinon, le Nouveau parti démocratique sera tout aussi coupable que l'a été le parti libéral en présentant la motion d'attribution de temps parce qu'il nous empêche de discuter de certaines motions très importantes.

M. Waddell: J'invoque le Règlement.

M. Flis: Monsieur le Président, je demande la parole à propos du même rappel au Règlement. L'observation du député de Bow River (M. Taylor) me semble très sensé. Je voudrais cependant savoir pourquoi son parti a gaspillé toute une journée pour empêcher le débat sur le projet de loi C-155 en présentant des pétitions qui auraient pu être déposées?

M. le vice-président: A l'ordre. Ce ne sont pas des rappels au Règlement.

M. Deans: Monsieur le Président, je demande la parole au sujet du rappel au Règlement du député de Bow River (M. Taylor). Je comprends son problème. Nous n'étudions pas les amendements rapidement, mais ils portent sur des questions très controversées. Nous avons besoin d'assez de temps pour en discuter. J'espère que d'ici demain, mercredi ou jeudi, nous serons rendus à l'amendement qui l'intéresse tout particulièrement, mais entre-temps, il doit être patient.

M. Waddell: J'invoque le Règlement.

M. le vice-président: La présidence a entendu un certain nombre d'interventions qui n'étaient pas vraiment des rappels au Règlement. Si le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) a réellement un rappel au Règlement à faire, la présidence l'écouterait.

M. Waddell: Monsieur le Président, je voudrais parler du dernier recours au Règlement pour que Votre Honneur puisse rendre une décision. Il me semble...

M. le vice-président: La présidence a déjà déclaré que personne n'avait vraiment fait un rappel au Règlement jusqu'ici. Elle a écouté patiemment les députés, mais elle est convaincue qu'il n'y a pas eu de recours au Règlement. Si le député de Vancouver-Kingsway a un rappel au Règlement à faire, la présidence l'écouterait.

Le député de Selkirk-Interlake (M. Sargeant) a la parole.

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Monsieur le Président, vous n'avez pas dit cela avec beaucoup d'enthousiasme.

M. le vice-président: C'est qu'il se fait tard. La présidence fait de son mieux. Le député a la parole.

M. Sargeant: Cela, je le sais. Moi aussi je vais faire de mon mieux. Je me réjouis de pouvoir traiter encore une fois de cet

ensemble très important de propositions d'amendement dont la Chambre est saisie.

M. Taylor: Vous n'avez pas besoin de nous le dire encore dix fois, étant donné que cela fait déjà 20 fois que vous nous le dites.

M. Sargeant: Je sais tout particulièrement gré aux députés progressistes conservateurs de me fournir l'occasion de prendre la parole à minuit 30, en ce matin du 1^{er} novembre, pour débattre de ce projet de loi. Cependant, je signale au député du parti dinosaure que le Nouveau parti démocratique n'est pas particulièrement accapareur. S'il veut à son tour dire ce qu'il pense de cette mesure...

M. Taylor: Nous ne sommes pas particulièrement désireux de répéter sans cesse les mêmes choses.

M. le vice-président: A l'ordre. Si la présidence a donné la parole au député, c'est pour qu'il débattre des motions n^{os} 55 et 56. Je signale aux députés que nous en sommes à l'étape du rapport et que leurs observations doivent porter strictement sur les motions dont la Chambre est saisie.

M. Sargeant: Si seulement vous pouviez empêcher toutes ces oies de piailler, monsieur le Président, je traiterais effectivement de ces motions.

M. Forrestall: Sortez vos mains de vos poches et tenez-vous droit lorsque vous vous adressez à la présidence.

M. Sargeant: Nous sommes en train de débattre des motions n^{os} 55 et 56 que le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) a proposées. On peut lire, notamment, dans la motion n^o 55 ce qui suit:

Qu'on modifie le projet de loi C-155, à l'article 33, en retranchant les lignes 9 à 36, page 16, et en les remplaçant par ce qui suit:

«de Sa Majesté, acquérir ou louer des wagons en vue de leur utilisation pour les mouvements du grain; il doit en outre prendre toutes les mesures indiquées pour qu'une quantité suffisante de matériel roulant soit fournie pour le mouvement fiable et efficace du grain.

Il est temps que le gouvernement exige des sociétés ferroviaires ou d'autres organismes qu'ils transportent le grain pour le plus grand bien des producteurs et des agriculteurs.

Je ne suis pas un spécialiste en agriculture. Je n'ai pas été élevé à la campagne car le village qui m'a vu naître et que j'habite toujours n'est pas vraiment une localité agricole. Il existe bien quelques cultivateurs aux alentours, mais sa principale source de revenus depuis des années sont la base des Forces armées canadiennes et la pêche qui se pratique sur une grande échelle. Je n'ai pas cela dans le sang comme certains de mes collègues de la Chambre. Mais je représente quand même une localité qui compte un bon nombre d'agriculteurs. En fait, certains endroits comptent des céréaliers que ce projet de loi inquiète beaucoup. Mais avant de me lancer en politique, quand je ne savais pas encore ce que la vie me réservait, quand j'ignorais qu'il faudrait un jour que je connaisse bien les problèmes de la circonscription de Selkirk-Interlake, je savais pourtant que depuis des années et des années, on laissait les sociétés ferroviaires enfreindre la loi. Comme le député de Battlefords-Meadow Lake (M. Anguish) l'a rappelé tout à l'heure, les sociétés ferroviaires n'ont pas acheté de matériel roulant depuis la fin des années 1940 ou le début des années 1950. Il l'aurait fallu pourtant comme le stipule l'article 262 de la loi sur les chemins de fer. Elles doivent acheter des wagons couverts, des moteurs et ainsi de suite pour pouvoir